

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 9256 du 12 septembre 2012 portant promotion  
de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1233110S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière;

Vu la décision n° 12606 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128678S),

Décide:

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2012:

Lobo-Goncalves, Miguel                      Nigend : 171 077                      Numéro de livret de solde : 8 026 652

Fleury, Laurent                                  Nigend : 157 401                      Numéro de livret de solde : 8 014 326

Fait le 12 septembre 2012.

*Le colonel,*  
*commandant la gendarmerie de l'air,*  
GUY CAZENAVE-LACROUTZ